

Parc naturel régional des Baronnies provençales - Attractivité démographique et fragilités sociales

Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur · Mai 2023 · n° 91

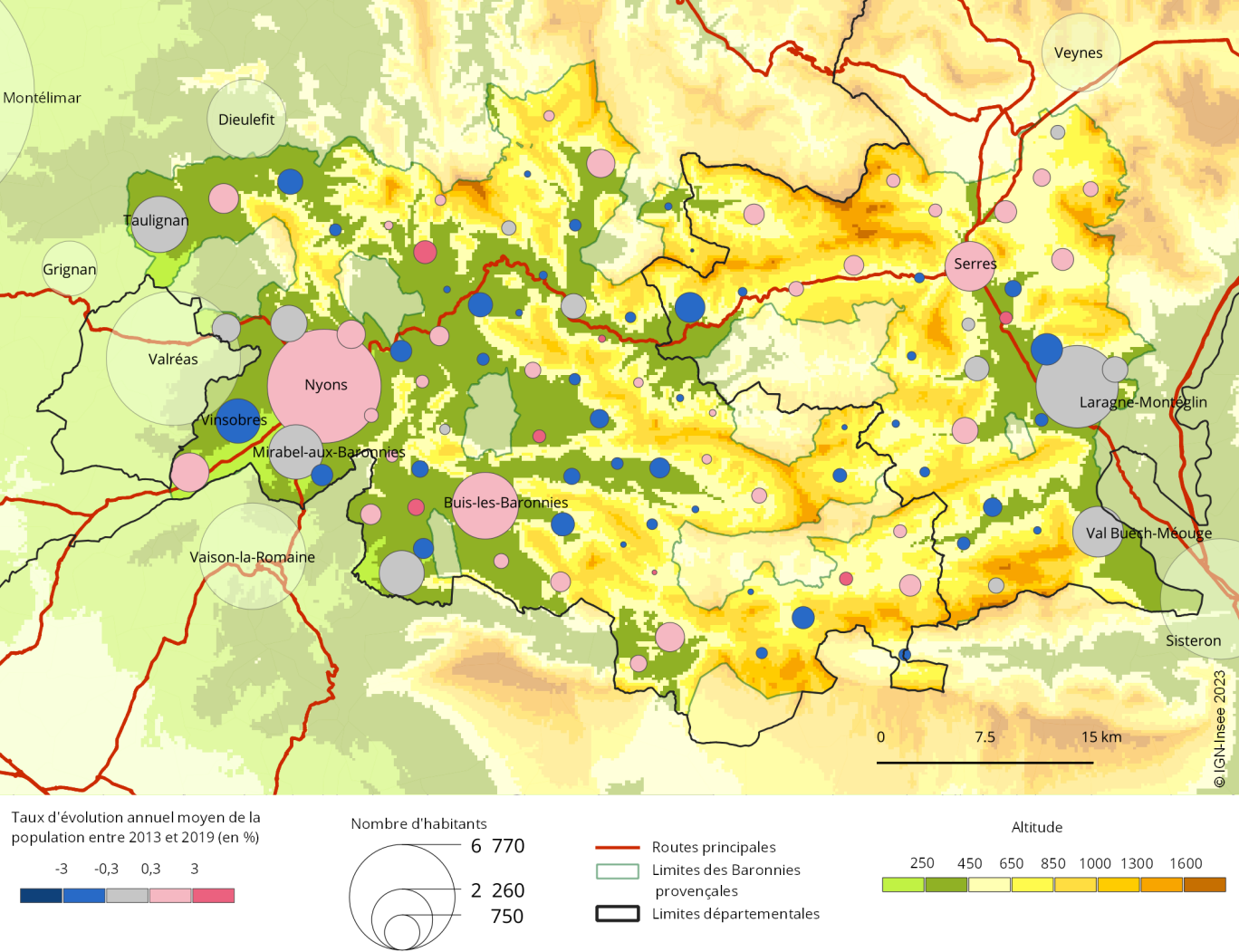


Le Parc naturel régional des Baronnies provençales est un territoire rural très peu dense, à la population relativement âgée. Plus d'un habitant sur trois est retraité. Le Parc attire de nouvelles populations, en particulier des jeunes adultes et des cadres. Le tourisme et l'agriculture sont des marqueurs de son économie. Le chômage y est plus fréquent et l'emploi plus précaire qu'au niveau national, contribuant au niveau élevé de pauvreté. L'éloignement de la population aux équipements est une caractéristique du parc qu'il partage avec les autres territoires ruraux peu denses.

Un parc naturel de moyenne montagne

Le Parc naturel régional (PNR) des Baronnies provençales a été créé en 2015. À cheval sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'étend sur un massif calcaire d'altitude moyenne, entre la Drôme et les Hautes-Alpes (**figure 1**). Le relief marqué et la faible densité du réseau routier tendent à différencier deux espaces, avec d'une part les communes de la Drôme et d'autre part celles des Hautes-Alpes.

Figure 1 – Le Parc naturel régional des Baronnies provençales



Sources : Insee, recensement de la population 2019 ; Corine Land Cover, Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Un territoire rural très peu dense, à la population relativement âgée

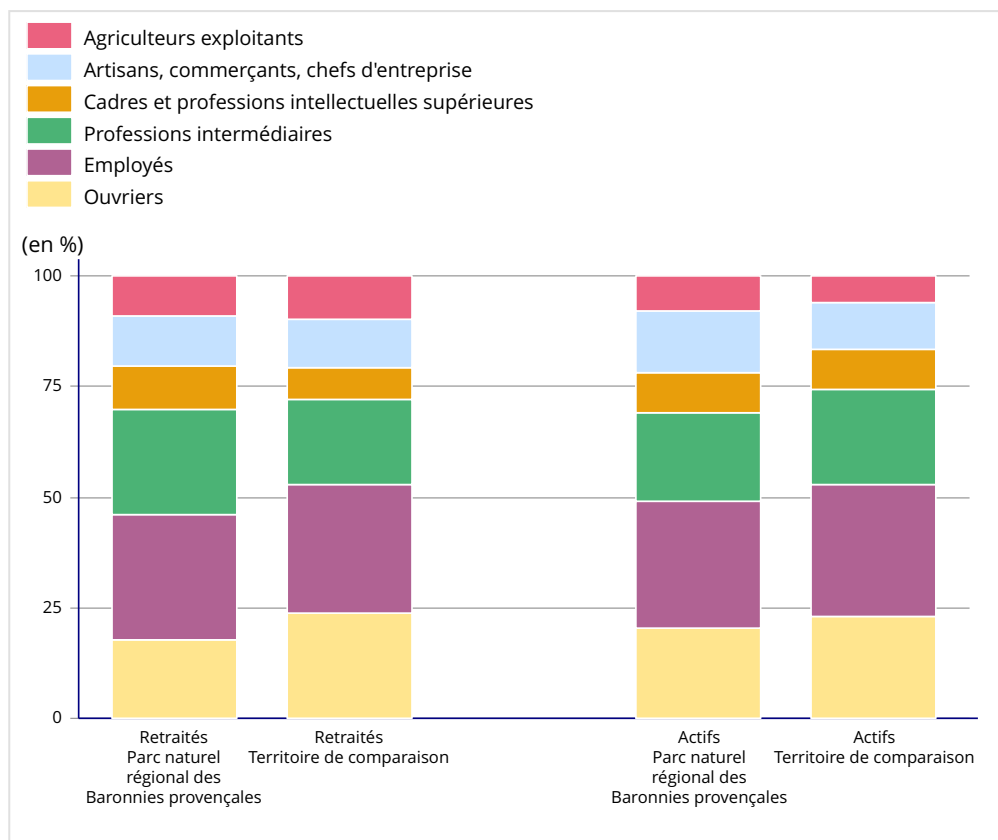
En 2019, 35 500 personnes vivent dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales (**champ**), les deux tiers dans la Drôme (24 500) et un tiers dans les Hautes-Alpes (11 000).

Avec 18 habitants au km², le Parc naturel régional des Baronnies provençales est un territoire rural très peu dense. Sa densité est nettement inférieure à celle du territoire de comparaison (27 habitants au km²) constitué des Parcs naturels régionaux de l'Aubrac, des Grands Causses, du Haut-Languedoc, du Mont-Ventoux et du Verdon. Ces cinq PNR de référence ont été retenus pour leur proximité géographique ou leurs problématiques communes avec le Parc naturel régional des Baronnies provençales. À l'exception de la ville de Nyons (6 700 habitants), les communes du Parc sont rurales. Ainsi, 81 % de la population habite une commune rurale, soit 15 points de plus que dans le territoire de comparaison.

La population est en moyenne plus âgée que dans le territoire de comparaison : 31 % des habitants ont plus de 64 ans (respectivement 28 %) et la part des moins de 20 ans est plus faible. Entre 2013 et 2019, le vieillissement de la population s'accroît, davantage que dans le territoire de comparaison.

Les retraités représentent 35 % de la population contre 30 % dans le territoire de comparaison. Élément caractéristique du Parc naturel régional des Baronnies provençales, la structure sociale des retraités diffère de celle des actifs (**figure 2**). Les professions intermédiaires sont davantage présentes parmi les retraités que parmi les actifs. Inversement, les anciens ouvriers sont un peu moins présents parmi les retraités. La relation est inverse dans le territoire de comparaison, dans lequel la part des professions intermédiaires est plus faible pour les retraités que pour les actifs et celle des ouvriers légèrement plus importante. Les anciens agriculteurs sont un peu moins présents dans le Parc que dans le territoire de comparaison (respectivement 9 % et 10 %). C'est l'inverse pour la part des agriculteurs parmi les actifs (8 % dans le Parc, 6 % dans le territoire de comparaison). Cette différence de structure sociale entre retraités et actifs s'explique pour partie par les mobilités résidentielles.

Figure 2 – Dernière catégorie socioprofessionnelle des retraités et des actifs



Lecture : en 2019, dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales, 8,8 % des retraités sont d'anciens agriculteurs exploitants et 7,8 % des actifs sont agriculteurs exploitants.

Champ : population de 15 ans ou plus ayant déjà occupé un emploi, active ou retraitée.

Source : Insee, recensement de la population 2019.

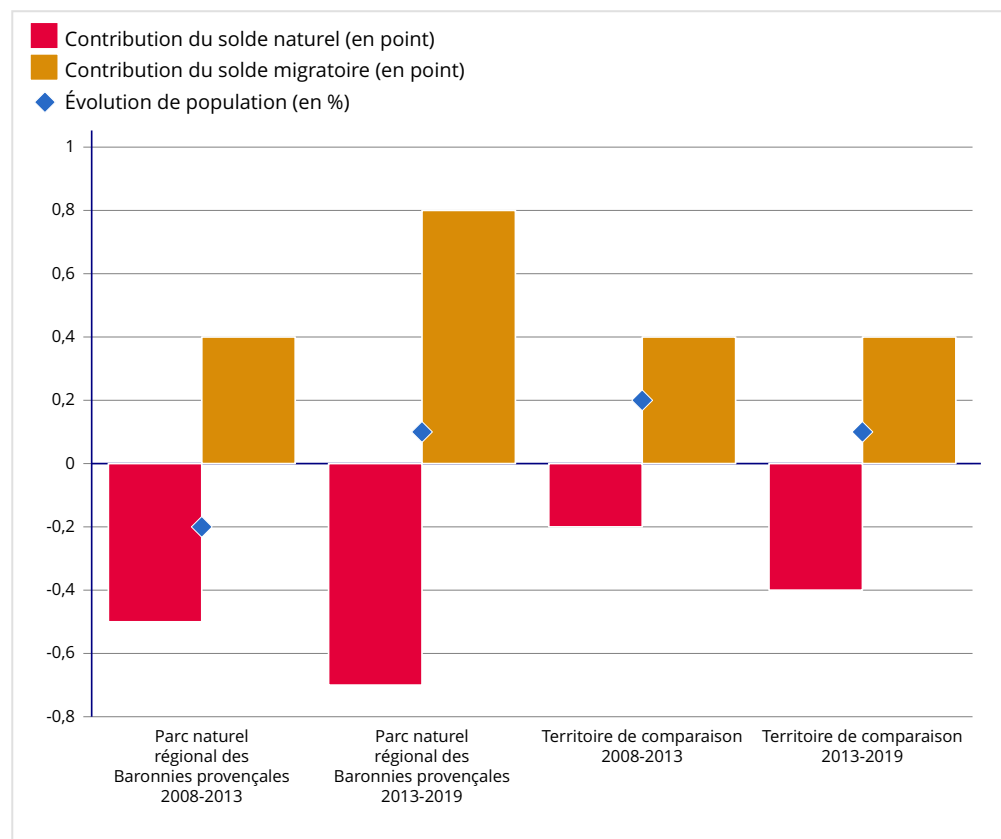
La population progresse à nouveau

Entre 2013 et 2019, la population augmente en moyenne de 0,1 % par an (**figure 3**), après avoir baissé de 0,2 % par an entre 2008 et 2013. Ce léger rebond découle d'un regain d'attractivité, avec un solde migratoire positif (plus d'installations dans le territoire que de départs) qui compense le solde naturel de plus en plus négatif (plus de décès que de naissances).

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales présente un excédent migratoire deux fois supérieur à celui du territoire de comparaison (+0,8 % en moyenne par an contre +0,4 %) et supérieur à ceux de la Drôme et des Hautes-Alpes (respectivement +0,3 % et +0,5 %). En revanche, le déficit naturel est presque deux fois plus élevé que celui du territoire de comparaison (solde naturel de -0,7 % par an contre -0,4 %), du fait notamment d'une population plus âgée.

Le Parc attire une population dont la structure diffère de la population déjà présente. Les cadres sont surreprésentés parmi les nouveaux arrivants, ainsi que les jeunes. Les retraités représentent un quart des nouveaux arrivants mais les entrées équilibrent quasiment les départs.

Figure 3 – Variation annuelle moyenne de la population sur les périodes 2008-2013 et 2013-2019 et contribution des soldes naturel et migratoire



Lecture : entre 2013 et 2019, la population du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est accrue de 0,1 % en moyenne annuelle, dont 0,8 point dû au solde migratoire et -0,7 point dû au solde naturel.

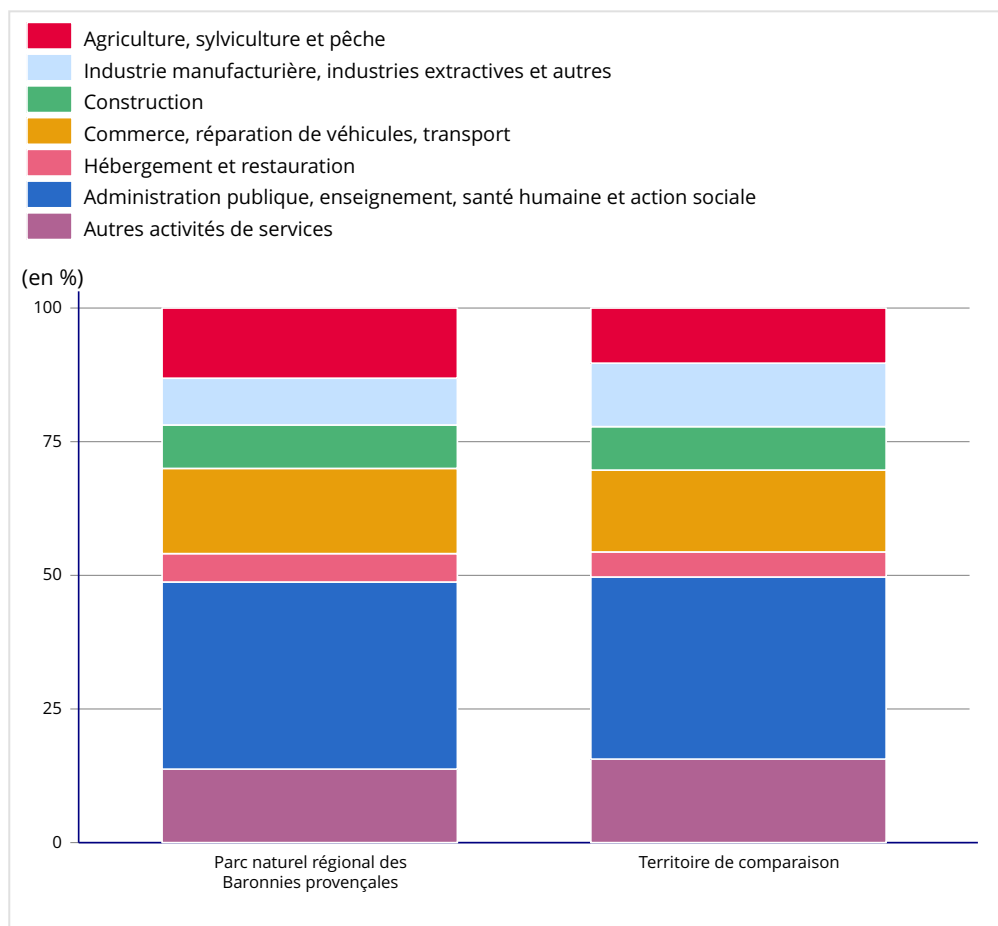
Source : Insee, recensements de la population.

L'agriculture et le tourisme, marqueurs des activités économiques

Dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales, l'agriculture représente 13 % de l'emploi total contre 10 % dans le territoire de comparaison et 3 % en France métropolitaine (**figure 4**). Pourtant, les surfaces agricoles sont moins présentes que dans le territoire de comparaison : elles occupent respectivement 26 % et 38 % de l'espace. Celui-ci est en grande partie constitué de forêts et milieux semi-naturels (73 % contre 60 % dans le territoire de comparaison).

Les activités présentielle, centrées sur la satisfaction des besoins locaux des résidents et des touristes, sont également très présentes dans le Parc, avec 70 % des emplois contre 67 % dans le territoire de comparaison et 65 % en France métropolitaine. En particulier, les activités touristiques concentrent 12 % des emplois salariés du secteur marchand contre 11 % dans le territoire de comparaison et 6 % en France. La saisonnalité des emplois touristiques est prononcée, avec 2,4 fois plus d'emplois touristiques en juillet-août qu'en janvier-février, situation équivalente au territoire de comparaison. La part des résidences secondaires dans le parc de logements est relativement élevée (29 %, soit trois points de plus que dans le territoire de comparaison, et 20 points de plus qu'au niveau national).

Figure 4 – Répartition de l'emploi par secteur d'activité



Lecture : les emplois dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 13,1 % de l'emploi total du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Champ : actifs occupés au lieu de travail.

Source : Insee, recensement de la population 2019.

Plus des deux tiers des déplacements domicile-travail sont internes aux Baronnies provençales

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales est un territoire résidentiel présentant des déplacements domicile-travail importants mais inférieurs à ceux observés dans le territoire de comparaison. Parmi les actifs occupés domiciliés dans le Parc, plus des deux tiers (70 %) travaillent à l'intérieur du Parc (68 % pour le territoire de comparaison). Près d'un actif occupé sur deux travaille dans sa commune de résidence (48 % contre 44 % dans le territoire de comparaison).

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales n'offre pas suffisamment d'emplois pour les actifs résidents, ce qui explique une partie des déplacements vers l'extérieur. Ainsi, les cadres présentent la plus faible part d'emplois par actif occupé résident (82 emplois pour 100 actifs occupés) et effectuent le plus de déplacements domicile-travail hors du Parc. Plus globalement, les déplacements domicile-travail vers l'extérieur du Parc sont en hausse depuis 2008, en lien avec le moindre dynamisme du marché local de l'emploi. Dans le même temps, près de 2 800 actifs habitent à l'extérieur du Parc et occupent un emploi situé à l'intérieur de celui-ci. Ainsi, un quart des emplois du Parc sont occupés par des non-résidents.

Un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté

La pauvreté est importante dans le Parc. En 2019, 20 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, soit deux points de plus que dans le territoire de comparaison et cinq points de plus qu'en France métropolitaine. En 2019, le taux de chômage au sens du recensement (15 %) est légèrement plus élevé que dans le territoire de comparaison (13,5 %) et bien supérieur à celui des habitants de la Drôme (10 %) ou des Hautes-Alpes (8 %). Les formes d'emplois sont plus précaires : 30 % des salariés sont à temps partiel et 17 % en contrat à durée déterminée (contre respectivement 22 % et 11 % dans le territoire de comparaison, et 17 % et 10 % en France métropolitaine). De plus, dans les Baronnies provençales, les secteurs d'activité qui proposent généralement des revenus peu élevés (agriculture, hébergement et restauration, autres activités de service) représentent une plus forte proportion de l'emploi que dans le territoire de comparaison.

La faiblesse du niveau de vie des 10 % les plus pauvres pèse sur les inégalités. Celles-ci sont plus prononcées dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales que dans le territoire de comparaison, mais moindres qu'au niveau national. En 2019, le niveau de vie des 10 % les plus riches est 3,3 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres (contre 3,1 dans le territoire de comparaison et 3,4 en France métropolitaine).

Des équipements relativement éloignés

La faible densité du territoire s'accompagne d'un éloignement plus important de la population aux équipements (définition). En 2019, le temps moyen d'accès à un service de la gamme de proximité (médecins généralistes, pharmacie, boulangerie, etc.) est de 11 minutes contre 8 dans le territoire de comparaison. Le temps d'accès à un service de la gamme supérieure (services d'urgences médicales, hypermarchés, cinéma, etc.) est de 35 minutes contre 30 en moyenne dans le territoire de comparaison. Les habitants du Parc sont également plus éloignés des infrastructures de transport (gare, aéroport) que ceux du territoire de comparaison (respectivement 32 et 18 minutes en moyenne).

Encadré – Partenariat

Cette étude est issue d'un partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Publication rédigée par : Raphaël Marais, Nicolas Cochez (Insee)

En partenariat avec :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources

L'essentiel des données mobilisées dans cette étude sont issues des **recensements de la population** (RP 2008 à 2019). Le fichier localisé social et fiscal (Filosophi) donne des informations sur le niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté. Les données sur les salariés proviennent de la Base Tous Salariés (**BTS** 2019) issus des déclarations sociales nominatives (DSN). Le champ de diffusion inclut les salariés du secteur privé et des entreprises publiques, ceux des trois fonctions publiques, ainsi que ceux des particuliers employeurs. Le poids du tourisme est le nombre d'emplois salariés touristiques rapporté à l'emploi salarié marchand. Les informations relatives aux équipements proviennent de la base permanente des équipements (**BPE**). Les informations relatives aux déplacements domicile-travail proviennent du recensement et du distancier **Metric-ORSM**.

Définitions

Les **territoires ruraux** se caractérisent en premier lieu par leur faible ou très faible densité de population selon la grille communale de densité. Cette grille de densité prend en compte la présence de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface dans la commune, en s'appuyant sur une grille de carreaux de 1 km² de côté. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Les **activités présentesielles** sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Un individu est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 102 euros mensuels en 2019.

Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. La base permanente des équipements (BPE) propose un regroupement de certains équipements en gammes. Les trois gammes (**proximité**, intermédiaire, **supérieure**) réunissent des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes.

Pour en savoir plus

- › (1) Sanzeri O., Zampini C., « **Parc naturel régional du Verdon – Une économie présentesielle dominante et des signes de fragilité sociale** » Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 75, septembre 2019.
- › (2) Arrighi, J.J., Verdeau, A., « **Un patrimoine naturel exceptionnel à préserver** », Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 4, juin 2016.
- › (3) Pujol, S., « **Parc naturel régional des Grands Causses : une dynamique portée par Millau et Saint-Affrique** », Insee Analyses Midi-Pyrénées n° 19, juin 2015.
- › (4) Coudène, M., « **Les Baronnie provençales : un territoire attractif qui doit conforter sa base économique** », La Lettre Analyses n° spécial 4, avril 2011.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - 17 rue Menpenti - CS 70004 - 13395 Marseille Cedex 10
Direction de la publication : Valérie Roux